

Brevet N° **88046**
du **23 décembre 1991**
Titre délivré **- 7 JUL. 1992**

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

DE-404
(ETF/aw)



Monsieur le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Intellectuelle
LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête

La Société dite: RUBBERMAID INCORPORATED, 1147 Akron Road, (2)
Wooster, Ohio 44691/USA

Représentée par: FREYLINGER Ernest T., MEYERS Ernest, OFFICE DE (3)
BREVETS FREYLINGER & ASSOCIES, 321, route d'Arlon, B.P.1,
L-8001 Strassen/ Luxembourg

dépose(nt) ce (4)
à 15.00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg:

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant: (5)

- la description en langue française de l'invention en trois exemplaires;
- 3 (trois) planches de dessin, en trois exemplaires;
- la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, le 18 décembre 1991
- la délégation de pouvoir, datée de Wooster, Ohio le 08 novembre 1991;
- le document d'ayant cause (autorisation);

déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont): (6)

Hradisky John L., 851 Gayer, Medina, Ohio 44256/USA

DOXEY, André G., à Shaker Heights, Ohio 44120, US

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de (7)
brevet d'invention déposée(s) en (8) U.S.A.

le (9) 28 décembre 1990

sous le N° (10) 635,347

au nom de des inventeurs

élit(élient) domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg
321, route d'Arlon, B.P.1, L-8001 Strassen/ Luxembourg (12)

sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmentionnées,
avec ajournement de cette délivrance à _____ mois. (13)

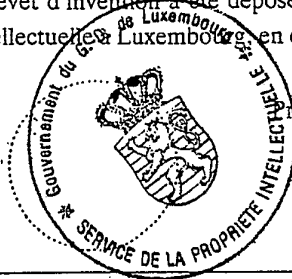
L'un des ~~des~~ déposant/ mandataires: (14)

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes,
Service de la Propriété Intellectuelle de Luxembourg, en date du: 23 décembre 1991

à 15.00 heures
Le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes,
p. d.

Le chef du service de la propriété intellectuelle,



A 68007

EXPLICATIONS RELATIVES AU FORMULAIRE DE DÉPÔT.

(1) s'il y a lieu "Demande de certificat d'addition au brevet principal, à la demande de brevet principal No du " - (2) inscrire les nom, prénom, profession, adresse du demandeur, lorsque celui-ci est un particulier ou les dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social, lorsque le demandeur est une personne morale - (3) inscrire les nom, prénom, adresse du mandataire agréé, conseil en propriété industrielle, muni d'un pouvoir spécial, s'il y a lieu: "représenté par agissant en qualité de mandataire" - (4) date de dépôt en toutes lettres - (5) titre de l'invention - (6) inscrire les noms, prénoms, adresses des inventeurs ou l'indication "(voir désignation séparée (suivra))", lorsque la désignation se fait ou se fera dans un document séparé, ou encore l'indication "ne pas mentionner", lorsque l'inventeur signe ou signera un document de non-mention à joindre à une désignation séparée présente ou future - (7) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité, brevet européen (CBE), protection internationale (PCT) - (8) Etat dans lequel le premier dépôt a été effectué ou, le cas échéant, Etats désignés dans la demande européenne ou internationale prioritaire - (9) date du premier dépôt - (10) numéro du premier dépôt complété, le cas échéant, par l'indication de l'office récepteur CBE/PCT - (11) nom du titulaire du premier dépôt - (12) adresse du domicile effectif ou élu au Grand-Duché de Luxembourg - (13) 2, 6, 12 ou 18 mois - (14) signature du demandeur ou du mandataire agréé.

Brevet N° **880 46**
du **23 décembre 1991**
Titre délivré _____



Monsieur le Ministre
de l'Économie et des Classes Moyennes
Service de la Propriété Intellectuelle
LUXEMBOURG

Demande de Brevet d'Invention

I. Requête (1)

La Société dite: RUBBERMAID INCORPORATED, 1147 Akron Road, (2)
Wooster, Ohio 44691/USA

Représentée par: FREYLINGER Ernest T., MEYERS Ernest, OFFICE DE
BREVETS FREYLINGER & ASSOCIES, 321, route d'Arlon, B.P.1, (3)
L-8001 Strassen/ Luxembourg

dépose(nt) ce _____ (4)
à 15.00 heures, au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes, à Luxembourg:

1. la présente requête pour l'obtention d'un brevet d'invention concernant: (5)

2. la description en langue française de l'invention en trois exemplaires;

3. 3 (trois) planches de dessin, en trois exemplaires;

4. la quittance des taxes versées au Bureau de l'Enregistrement à Luxembourg, le 18 décembre 1991

5. la délégation de pouvoir, datée de Wooster, Ohio le 08 novembre 1991;

6. le document d'ayant cause (autorisation):

déclare(nt) en assumant la responsabilité de cette déclaration, que l'(es) inventeur(s) est (sont): (6)

Hradisky John L., 851 Gayer, Medina, Ohio 44256/USA

revendique(nt) pour la susdite demande de brevet la priorité d'une (des) demande(s) de (7)
brevet d'invention déposée(s) en (8) U.S.A.

le (9) 28 décembre 1990

sous le N° (10) 635,347

au nom de (11) l'inventeur

élit(élisent) domicile pour lui (elle) et, si désigné, pour son mandataire, à Luxembourg _____

321, route d'Arlon, B.P.1, L-8001 Strassen/ Luxembourg (12)

sollicite(nt) la délivrance d'un brevet d'invention pour l'objet décrit et représenté dans les annexes susmentionnées,
avec ajournement de cette délivrance à _____ mois. (13)

'un des ~~xxx~~ déposant / mandataires: (14)

II. Procès-verbal de Dépôt

La susdite demande de brevet d'invention a été déposée au Ministère de l'Économie et des Classes Moyennes,
Service de la Propriété Intellectuelle à Luxembourg, en date du: **23 décembre 1991**

à 15.00 heures



Pr. le Ministre de l'Économie et des Classes Moyennes,
p. d.

Le chef du service de la propriété intellectuelle,

65D 25/28
65D 45/20
65F 1/14

A 68X17

EXPLICATIONS RELATIVES AU FORMULAIRE DE DÉPÔT. À la demande de brevet principal N° du - (2) Inscrire les nom, prénom, profession, adresse du demandeur, lorsque celui-ci est un particulier, ou la dénomination sociale, forme juridique, adresse du siège social, lorsque le demandeur est une personne morale - (3) inscrire les nom, prénom, adresse du mandataire agréé, conseil en propriété industrielle, muni d'un pouvoir spécial, s'il y a lieu: "représenté par agissant en qualité de mandataire" - (4) date de dépôt en toutes lettres - (5) titre de l'invention - (6) inscrire les noms, prénoms, adresses des inventeurs ou l'indication "(voir) désignation séparée (suivra)", lorsque la désignation se fait ou se fera dans un document séparé, ou encore l'indication "ne pas mentionner", lorsque l'inventeur signe ou signera un document de non-mention à joindre à une désignation séparée présente ou future - (7) brevet, certificat d'addition, modèle d'utilité, brevet européen (CBÉ), protection internationale (PCT) - (8) Etat dans lequel le premier dépôt a été effectué ou, le cas échéant, Etats désignés dans la demande européenne ou internationale prioritaire - (9) date du premier dépôt - (10) numéro du premier dépôt complet, le cas échéant, par l'indication de l'office récepteur CBE/PCT - (11) nom du titulaire du premier dépôt - (12) adresse du domicile effectif ou élu au Grand-Duché de Luxembourg - (13) 2, 6, 12 ou 18 mois - (14) signature du demandeur ou du mandataire agréé.

REVENDEICATION DE LA PRIORITE

de la demande de brevet / du modèle d'utilité

En U.S.A.

Du 28 décembre 1990

No 635,347

Mémoire Descriptif

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au

Luxembourg

au nom de :

RUBBERMAID INCORPORATED
1147 Akron Road

WOOSTER, Ohio 44691/ USA

pour : "Système de fermeture pour récipient à déchets"

SYSTEME DE FERMETURE POUR RECIPIENT A DECHETS

La présente invention concerne un récipient à déchets, ou conteneur à détritrus, pourvu d'un système inédit pour rendre le couvercle dudit récipient solidaire de sa base.

5 L'invention est plus spécifiquement relative à un système d'enclenchement qui ne fait intervenir qu'une seule poignée pour fixer et verrouiller le couvercle à la base.

Beaucoup de tels récipients à déchets, ou conteneurs à détritrus, qui sont équipés de couvercles, sont également
10 pourvus de moyens pour verrouiller ou solidariser temporairement entre eux le couvercle et la base du conteneur. De tels conteneurs sont par ailleurs aussi souvent munis de poignées, de sorte à pouvoir être déplacés facilement d'un endroit à un autre. Dans ces cas il a dans
15 le passé été jugé opportun de façonner les poignées de telle façon qu'elles peuvent jouer un rôle lors du verrouillage du couvercle à la base du conteneur. Un tel système a par exemple été révélé par le brevet numéro 4.691.840 des Etats-Unis.

20 D'après ce brevet deux poignées sont prévues sur les deux côtés diamétralement opposés d'un récipient cylindrique. Par une action de mise en prise par pivotement des deux poignées, le couvercle est verrouillé à la base du récipient. Toutefois, la mise en oeuvre de deux poignées
25 est désirable, sinon obligatoire, pour assurer dans le cas de la configuration mentionnée un verrouillage complet du couvercle et pour permettre à l'utilisateur de transporter aisément ledit récipient. Si seulement une poignée était utilisée sur un côté du récipient, l'utilisateur pourrait
30 débloquent le couvercle en saisissant celui-ci du côté opposé à celui de la poignée et en soulevant manuellement ledit couvercle pour désengager l'enclenchement de l'autre côté. Par ailleurs, la nécessité de prévoir deux poignées n'augmente pas seulement le prix de revient du produit,
35 mais rallonge également le temps requis pour son assemblage.

C'est pourquoi le principal objectif de la présente invention réside dans la conception d'un récipient à déchets qui est pourvu de moyens simples pour solidariser le couvercle et la base dudit récipient.

5 Un autre objectif de la présente invention consiste dans la création d'un récipient à déchets tel que décrit ci-devant, une seule poignée étant toutefois suffisante pour remplir la fonction du verrouillage du couvercle à la base.

10 Il est par ailleurs aussi prévu par la présente invention de fournir un récipient à déchets du genre décrit qui est facile à assembler et qui peut être produit à prix réduit.

Enfin la présente invention prévoit également que le
15 récipient à déchets prémentionné possède de façon générale dans sa partie supérieure une section rectangulaire et que le couvercle est de forme symétrique de sorte à pouvoir être disposé suivant plusieurs directions sur la base du récipient.

20 Ces objectifs de la présente invention, ainsi que d'autres objectifs encore, de même que les avantages que présentent les nouvelles solutions par rapport aux exécutions de l'état connu de la technique, apparaîtront de la description qui suit et ils peuvent être réalisés par
25 les moyens décrits et revendiqués plus loin.

De façon tout à fait générale un récipient à déchets se compose d'une partie inférieure ou base du réservoir avec des parois normalement verticales qui se terminent en haut par un rebord supérieur délimitant l'extrémité ouverte
30 dudit récipient. Un couvercle est prévu pour fermer ladite extrémité supérieure ouverte du récipient et ce couvercle est pourvu d'un profilage d'assemblage. Un bord d'accrochage est façonné dans le rebord supérieur d'une des parois de la base du récipient, alors qu'en dessous dudit
35 bord d'accrochage une rainure est aménagée dans ledit rebord. Le profilage du couvercle est reçu dans la rainure

lorsque le couvercle est positionné sur la partie inférieure du récipient. Une poignée de verrouillage est reliée de façon pivotable à celle des parois de la base du récipient qui est opposée à la paroi pourvue dans son
5 extrémité supérieure du bord d'accrochage, de sorte que quand la poignée est pivotée en direction de la paroi de la base du récipient, le profilage du couvercle est maintenu dans la rainure du rebord de la base.

Une exécution préférée d'un récipient à déchets
10 conforme aux concepts de la présente invention est montré à titre d'exemple dans les dessins annexés. Il est entendu qu'on n'a pas essayé de montrer toutes les formes d'exécution et toutes les modifications pouvant constituer des mises en application de l'invention. Par ailleurs
15 l'étendue de l'invention doit être appréciée non pas d'après les détails de la description, mais d'après les revendications ci-dessous.

Les figures des dessins annexés montrent les détails suivants:

20 - la figure 1, une vue en perspective depuis l'arrière et le côté sur un récipient à déchets fabriqué conformément à la présente invention;

- la figure 2, une vue en coupe partielle, appliquée le long de la ligne 2 - 2 de la figure 1 et montrant le profil
25 de la coupe au niveau du rebord supérieur de la base du récipient ne portant pas de couvercle;

- la figure 3, une vue quelque peu schématique d'une coupe verticale d'une partie du récipient qui montre comment le couvercle est positionné par rapport à la partie
30 inférieure du récipient;

- la figure 4, une vue d'une coupe partielle placée au même endroit que la coupe suivant la figure 2, mais montrant en surplus le couvercle dans la position fermée et verrouillée à la base du récipient.

35 Un récipient à déchets dans son ensemble est identifié sur la figure 1 par le chiffre de repère 10. Comme montré,

ce récipient se compose d'un couvercle, qui porte le chiffre de référence général 11, ainsi que d'une partie inférieure, qui est indiquée globalement par le chiffre 12. Le couvercle 11 et la base 12 sont de préférence fabriqués
5 tous les deux à partir d'un matériau plastique quelque peu élastique. Ces deux éléments sont présentés comme étant en général de forme rectangulaire, lorsqu'ils sont vus d'en haut, bien que la présente invention ne soit pas limitée à un récipient de section rectangulaire ou carrée. Tel qu'il
10 a été montré, le couvercle 11 est également pourvu d'un dessus 13 légèrement bombé et il présente une dépression 14 façonnée en creux dans le matériau. Une anse de couvercle 15 s'étend généralement dans la direction transversale par rapport à la rainure 14 qu'elle enjambe, de sorte que le
15 couvercle 11 peut être transporté aisément lorsqu'il est détaché de la partie du récipient 10 formant sa base 12.

Le couvercle 11 présente en outre, à la périphérie du dessus en calotte 13, un rebord 16 s'étendant vers le bas, ainsi qu'une gorge périphérique 17 à l'extrémité inférieure
20 du rebord 16. Comme il sera décrit plus en détail ci-après, la gorge périphérique 17 délimite dans son intérieur un collier interne 18. La gorge 17 se prolonge à son extrémité inférieure par une jupe périphérique 19 tournée vers le bas. Cette dernière est généralement en ligne avec le
25 rebord 16 pour former à la périphérie extérieure du couvercle 11 une surface plutôt uniforme uniquement interrompue par la gorge 17.

La partie constituant la base 12 du récipient 10, telle qu'elle est illustrée et telle qu'elle a déjà été décrite
30 plus haut, est de configuration généralement rectangulaire et elle est constituée d'une paroi frontale 20 normalement verticale, d'une paroi dorsale 21 elle aussi d'habitude verticale, ainsi que de deux parois latérales 22 qui sont
35 usuellement verticales et qui forment une seule pièce avec la paroi frontale 20 et la paroi dorsale 21. Les parois 20, 21 et 22 s'étendent toutes les quatre depuis une surface de

fond 23 vers le haut pour former un conteneur qui a une extrémité supérieure 24 ouverte et qui est destiné à contenir des débris ou résidus semblables. Une chambre creuse pour roues 25 est façonnée dans le fond du récipient 5 10 le long de la paroi arrière 21 de celui-ci pour donner abri aux roues 26, qui sont agencées de façon classique sur un support avec moyeu 27 de sorte à pouvoir tourner. A la suite de cette conception et comme il ressortira de ce qui suit, le récipient 10 peut être incliné vers l'arrière sur 10 les roues 26 et il peut ainsi être déplacé sans inconvénient sur le sol.

La base 12 est également garnie d'un assemblage de maniement identifié dans son ensemble par le chiffre 30 et localisé près du rebord supérieur de la paroi dorsale 21. 15 Cet assemblage qui fait fonction de poignée 30, peut en principe être identique, pour ce qui est de la construction, mais en particulier aussi pour ce qui est de la fonction, à un des ensembles de maniement dévoilés dans le brevet numéro 4.691.840 des Etats-Unis. Pour cette 20 raison il est renvoyé à ce brevet pour tout détail qu'il faudra éventuellement connaître pour comprendre complètement la construction et la méthode d'emploi de la poignée de maniement 30.

Comme il a été décrit dans le brevet numéro 4.691.840 25 des Etats-Unis et comme illustré dans le présent document, la poignée de maniement 30 a la forme générale en U et elle se compose d'une partie formant une anse 31 qui se prolonge des deux côtés par des bras allongés 32 y raccordés. Ces bras 32 sont reliés à la partie horizontale de l'anse 31 30 par de courts segments intermédiaires de bras 33 qui sont décentrés par rapport au plan passant par lesdits bras 32, de sorte que la partie horizontale de l'anse 31 se trouve elle aussi dans un plan situé en dehors de celui des bras 32. Il s'ensuit que l'utilisateur peut facilement se saisir 35 de l'anse 31 pour déplacer le récipient à déchets 10 d'un

endroit vers un autre en le faisant rouler sur les roues 26.

D'après la manière décrite dans le brevet numéro 4.691.840 des Etats-Unis, la partie inférieure des bras 32 est pivotable, par exemple autour d'un axe 34 reçu dans une protubérance de montage 35 qui s'étend depuis la paroi dorsale 21 vers l'extérieur. L'extrémité inférieure de chaque bras 32 est aussi garnie d'un bossage de came saillant 36 dirigé vers l'intérieur. Les prolongements 36 sont orientés en direction de la paroi dorsale 21 et ils sont en ligne avec les cavités 37 prévues dans cette paroi 21. Chaque bras 32 est par ailleurs également équipé d'une dent proéminente 38 servant au verrouillage du couvercle 11 et prévue le plus souvent au milieu de chaque bras 32.

La configuration de la partie périphérique supérieure externe de la base 12 du récipient 10 ressort le mieux par exemple de la figure 2. L'extrémité supérieure ouverte 24 est en règle générale délimitée par une lèvre courbée en arc 39 façonnée dans le sommet de la paroi dorsale 21, des parois latérales 22 et de la plus grande partie de la face frontale 20. Toutefois, dans la paroi frontale 20, à l'endroit généralement diamétralement opposé à la poignée de maniement 30, la lèvre a la configuration d'un bord d'accrochage en forme de coin et elle est identifiée globalement par le chiffre 40. Ce bord d'accrochage 40 comporte une surface inclinée 41 qui s'étend vers l'extérieur en direction d'une extrémité en pointe 42. Une surface usuellement horizontale 43 s'étend depuis l'extrémité en pointe 42 vers l'intérieur et délimite la rainure 44, dont les dimensions internes sont tributaires aussi de la lisière supérieure 45. Comme illustré, la lisière supérieure 45 s'étend autour de toute la périphérie de la base 12, c'est-à-dire en-dessous de la lèvre courbée 39 et du bord d'accrochage 40. Mais comme l'extrémité en pointe 42 du bord d'accrochage 40 s'étend plus loin vers

l'extérieur que la lèvre courbée 39, c'est seulement à cet endroit qu'est formée la rainure 44.

La partie inférieure de la lisière supérieure 45 se termine en corniche supérieure 46, qui s'étend vers
5 l'extérieur et sur laquelle repose, comme on peut le voir dans la figure 4, la gorge périphérique 17 du couvercle 11 quand celui-ci se trouve dans la position verrouillée. Au droit de l'emplacement du bord d'accrochage 40, la corniche supérieure 46 forme également le fond de la rainure 44 de
10 la base 12. Sur son pourtour extérieur la corniche 46 se prolonge vers le bas pour former la lisière inférieure 47 dans les parois 20, 21 et 22. Enfin, à son extrémité inférieure cette lisière 47 tourne vers l'extérieur pour donner naissance à la corniche inférieure 48. Au-dessus de
15 cette dernière vient reposer la jupe périphérique 19 du couvercle 11 quand celui-ci est dans la position fermant le récipient à déchets 10.

En vue du positionnement et du verrouillage du couvercle 11 sur la base 12 du récipient 10, le couvercle
20 est d'abord orienté dans une de deux positions (si le récipient 10 est rectangulaire) ou dans une de quatre positions (si le récipient 10 est carré) de telle manière que le collier interne 18 de la gorge périphérique 17 du couvercle 11 repose sur la surface inclinée 41 du bord
25 d'accrochage 40 de la base 12. Une pression vers le bas, qui peut résulter même de l'influence de la gravité, positionne normalement la gorge 17 et le collier interne 18 dans la rainure 44, comme tel est montré dans la figure 3. Ensuite, lorsque la poignée de maniement 30 est tournée de
30 sorte à être éloignée du récipient 10, comme on le voit dans la figure 3, une rotation du couvercle 11 (qui, dans le cas de la figure 3, s'opère dans le sens des aiguilles de la montre) positionne celui-ci de façon équilibrée sur la base 12. A ce moment l'ensemble formant poignée peut être
35 tourné, dans le sens contraire à celui des aiguilles de la montre, depuis la position suivant figure 3 vers la

position suivant la figure 4. Au cours de cette rotation les bossages de came saillants 36 exercent une pression contre les cavités 37 dans la mesure où les dents proéminentes 38 s'enfoncent dans la gorge 17 du couvercle 11. Dans la position verticale verrouillée suivant la figure 4, les bossages de came saillants 36 ont déformé les cavités 37 vers l'intérieur. Il s'ensuit que des forces élastiques latentes dans la partie de base 12 en élastomère exercent une force dirigée vers l'extérieur sur les bossages 36 pour éviter qu'un mouvement de pivotement exercé par mégarde ou inintentionnellement sur la poignée 30 n'éloigne cette dernière de sa position de verrouillage. Evidemment, en même temps le collier 18 du couvercle 11 est retenu dans son emplacement encastré dans la rainure 44, de sorte que le couvercle 11 ne peut pas être éloigné de la base 12 sans que la poignée 30 n'ait été désengagée. Le désengagement de la poignée 30 peut néanmoins être effectué sans problème en tournant l'anse 31 dans le sens des aiguilles de la montre (voir figure 4) pour surmonter le verrouillage par friction entre la base 12 et les bossages de came saillants 36.

A la suite de la présente description il devrait être évident qu'un récipient à déchets comprenant le système de verrouillage suivant les concepts de la présente invention remplit pleinement les objectifs avancés pour l'invention et apporte aussi une contribution substantielle à l'amélioration de l'état de la technique.

REVENDICATIONS

1. Récipient à déchets (10) avec système de fermeture intégré, le récipient se composant tant d'une partie inférieure ou base (12) avec des parois (20, 21, 22) normalement verticales se terminant en haut par un rebord supérieur délimitant une extrémité ouverte, que d'un couvercle (11) prévu pour fermer ladite extrémité supérieure ouverte du récipient (10), caractérisé en ce qu'il est équipé d'au moins un bord d'accrochage (40) qui est façonné dans ledit rebord d'une des parois (20, 21, 22) de la base (12) du récipient (10), alors qu'en dessous du bord (40) une rainure (44) est aménagée dans ledit rebord, que le couvercle (11) est pourvu d'une gorge (17) qui est engagée dans la rainure (44), qu'une poignée de verrouillage (30) est fixée de façon pivotable à celle des parois (20, 21, 22) de la base (12) du récipient (10) qui est opposée à la paroi pourvue dans son rebord de la rainure (44) et que cette poignée de verrouillage (30) entre en prise de telle sorte avec le couvercle (11) qu'elle maintien ladite gorge (17) dans ladite rainure (44).

2. Récipient à déchets suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le couvercle (11) est pourvu par ailleurs d'un rebord périphérique (16) tourné vers le bas qui se termine par ladite gorge (17), la poignée de verrouillage (30) s'engageant dans cette gorge (17).

3. Récipient à déchets suivant la revendication 2, caractérisé en ce que la poignée de verrouillage (30) est pourvue d'une dent proéminente (38) qui est reçue dans ladite gorge (17) quand ladite poignée (30) entre en prise avec le couvercle (11).

4. Récipient à déchets suivant la revendication 4, caractérisé en ce que la poignée de verrouillage (30) est équipée d'au moins un bossage saillant (36) additionnel qui entre en contact avec une des parois (20, 21, 22) de la

base (12) du récipient (10) quand ladite poignée (30) entre en prise avec le couvercle (11).

5 5. Récipient à déchets suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le bord d'accrochage (40) comprend une surface inclinée (41) qui s'étend vers l'extérieur en direction d'une extrémité en pointe (42), la rainure (44) se trouvant située en dessous de ladite surface inclinée (41) et en retrait par rapport à ladite extrémité en pointe (42).

10 6. Récipient à déchets suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le couvercle (11) est pourvu également d'une anse (15) sur sa surface extérieure.

15 7. Récipient à déchets suivant la revendication 1, caractérisé en ce qu'il englobe par ailleurs des roues (26), fixées de façon rotative au fond (23) de la base (12) du récipient (10), pour rendre ainsi transportable sans problème ledit récipient (10) en le saisissant par ladite poignée (30) et en le basculant sur lesdites roues (26).

20 8. Récipient à déchets suivant les revendications 1-7, caractérisé en ce que la poignée de verrouillage (30) est fixée de façon rotative à une des parois (20, 21, 22) de la base (12) du récipient (10), ladite poignée pouvant être déplacée en direction du couvercle (11) pour le verrouiller à la base (12) et être éloignée du couvercle (11) pour le
25 déverrouiller de la base (11), en ce que le bord d'accrochage (40) avec la rainure attenante (44) est formée dans la paroi de la base (12) opposée à celle pourvue de la poignée de verrouillage (30), en ce que le collier interne (18) est reçu dans cette rainure (44) et en ce que la dent
30 proéminente (38) de la poignée de verrouillage (30) est engagée dans la gorge (17) quand la poignée de verrouillage (30) est déplacée en direction dudit couvercle (11).

35 9. Récipient à déchets suivant la revendication 8, caractérisé en ce que la poignée de verrouillage (30) comprend en outre un bossage de came saillant (36) supplémentaire destiné à entrer en contact avec l'une des

faces des parois latérales de la base (12) lorsque la poignée (12) est déplacée en direction du couvercle (11).

10 5 10. Récipient à déchets suivant la revendication 10, caractérisé en ce que la poignée de verrouillage (30) a une forme en U et se compose de deux bras (32) reliés par une barre en forme d'anse (31), les deux dents proéminentes (36) étant prévues sur les bras (32), une dent sur chaque bras, et les deux bossages de came saillants (36) étant prévus sur les deux bras (32), un bossage sur chaque bras.

10 11. Récipient à déchets suivant la revendication 11, caractérisé en ce que la barre transversale en forme d'anse (31) est décalée par rapport aux bras (32).

15 12. Récipient à déchets suivant la revendication 9, caractérisé en ce que la partie formant la base (12) du récipient (10) est de section rectangulaire et qu'elle se compose de quatre parois (20, 21, 22) normalement verticales, les parois opposées étant en général parallèles entre elles, l'une desdites parois portant ladite poignée de verrouillage (30), alors que la paroi opposée à cette
20 dernière est garnie du bord d'accrochage (40).

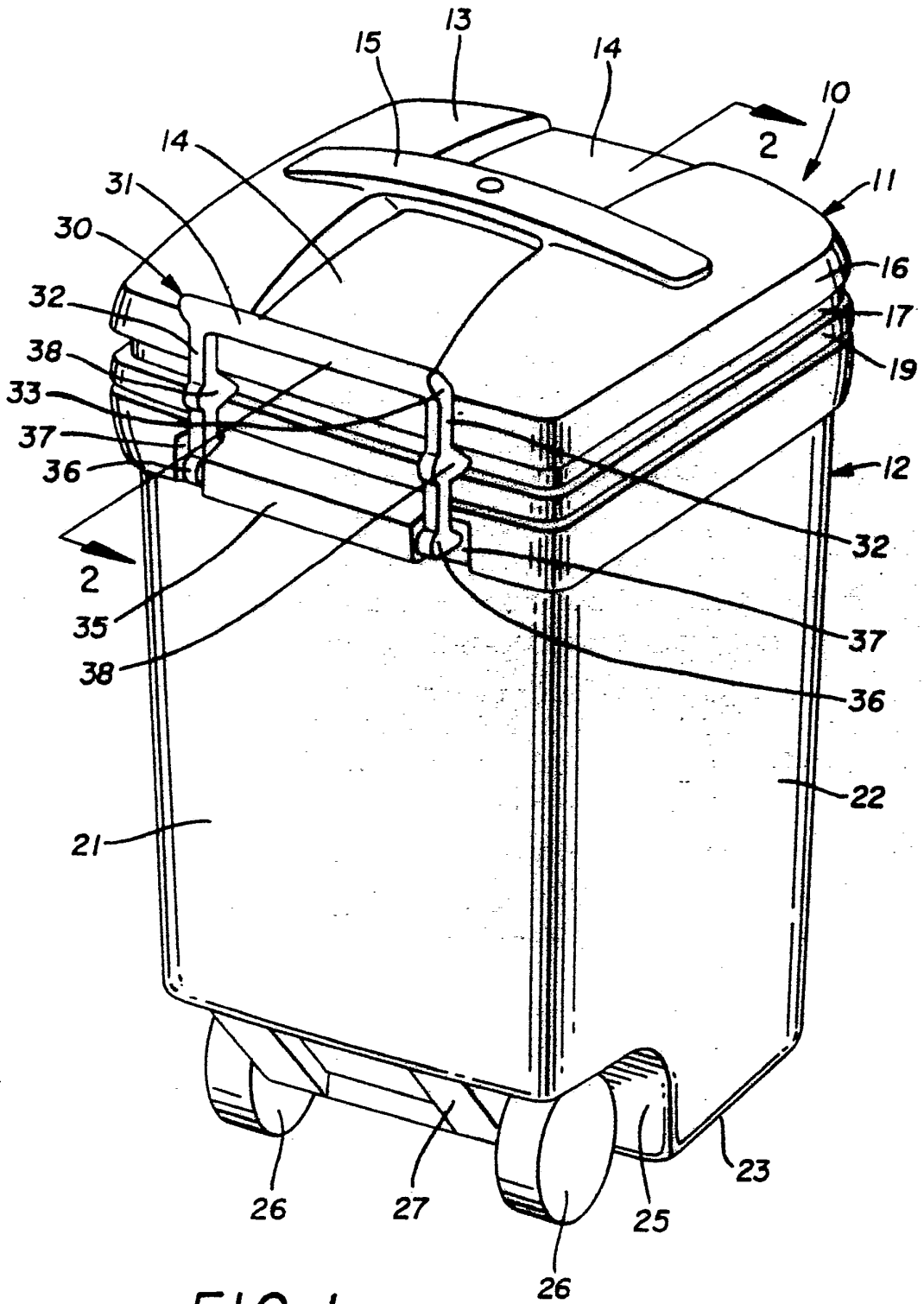


FIG. 1

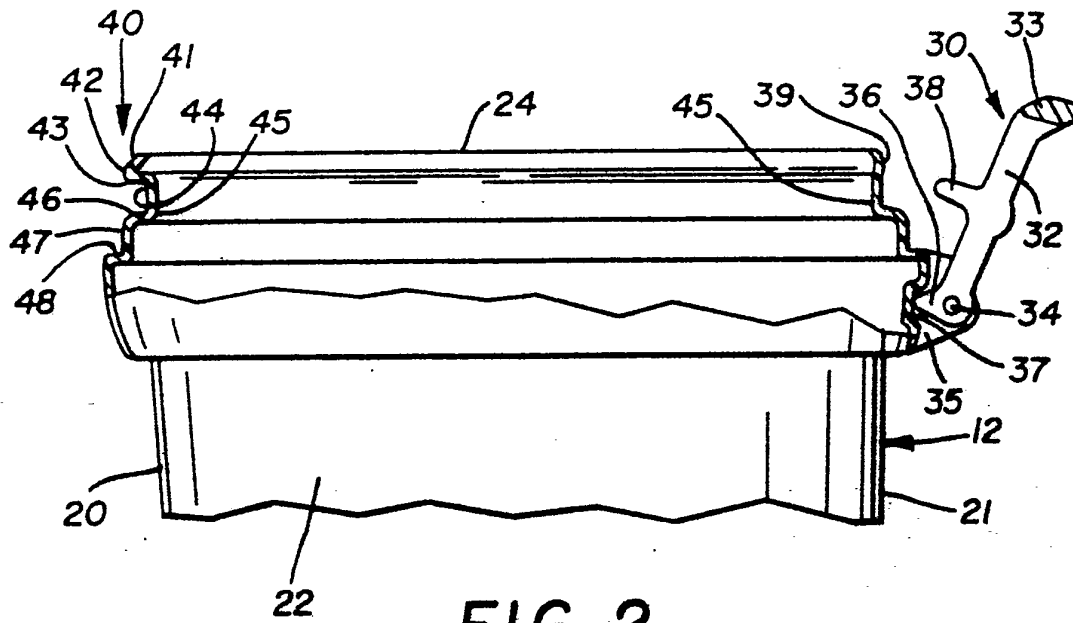


FIG. 2

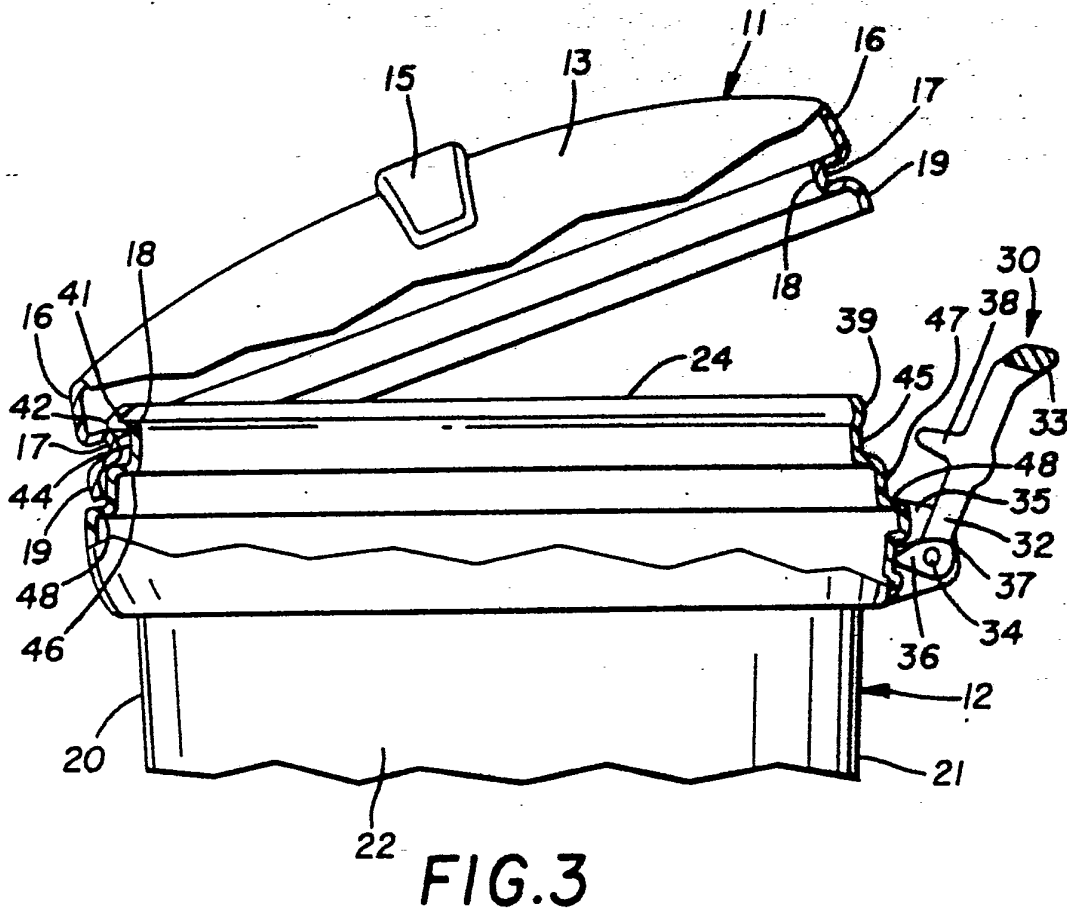


FIG. 3

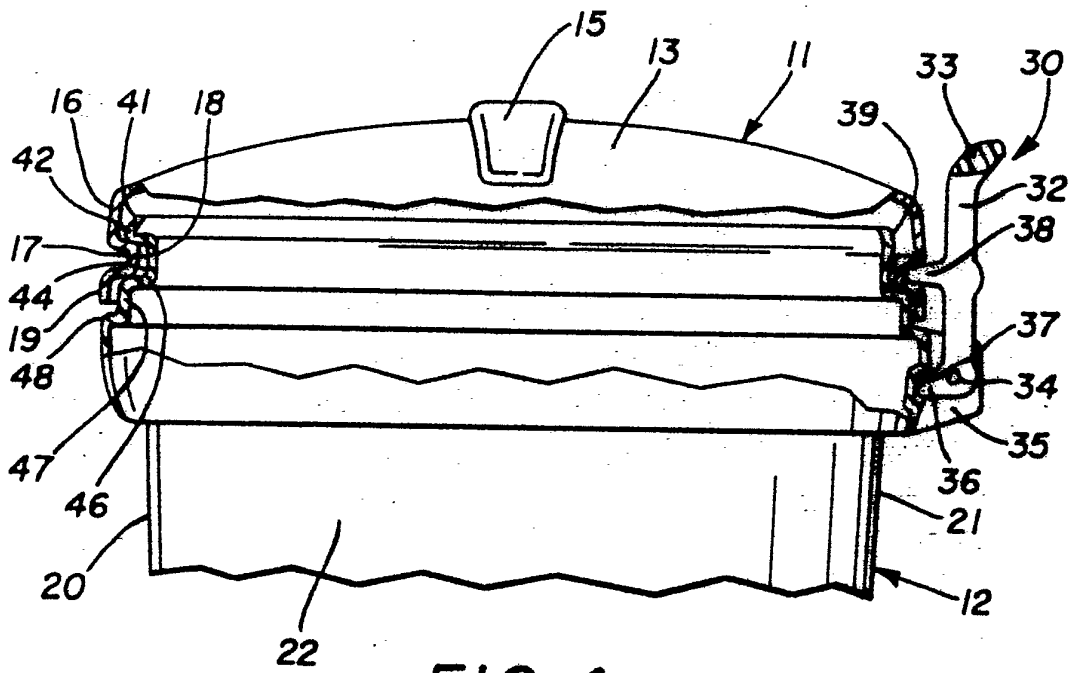


FIG. 4